



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Saint Denis, le 19/04/2021

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **Renforcement des moyens de lutte contre la dengue**



*« Depuis quelques semaines, l'épidémie de dengue se propage à La Réunion. Du 29 mars au 4 avril, nous comptons 994 nouveaux cas. Au total plus de 4 500 personnes ont été touchées par le virus en 3 mois.*

*L'inquiétude et les mesures prises pour lutter contre La Covid-19 ne doivent pas occulter cette autre épidémie, très virulente qui touche maintenant toutes les communes du territoire. La dengue peut, elle aussi, être une maladie grave, avec des risques de complications ophtalmiques, des formes hémorragiques voire un risque léthal.*

*Cette circulation virale fait peser une charge supplémentaire sur notre système hospitalier déjà fortement sollicité.*

*Aussi, pour lutter contre cette vague épidémique, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé avec leurs partenaires des collectivités locales et du Service Départemental d'Incendie et de Secours, mettent en place de nombreuses actions : démoustication, prévention, lutte contre les dépôts sauvages, enlèvement de carcasses de véhicules...*

*Je tiens à souligner l'important travail effectué par les acteurs de terrain, les équipes de la lutte anti-vectorielle de l'Agence Régionale de Santé, les renforts de la sécurité civile, les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et les professionnels de santé mais aussi à insister sur le rôle de chacun en appliquant les mesures de prévention chez soi. »*

Jacques Billant, préfet de La Réunion

## Point sur la situation sanitaire

### Situation de la dengue à La Réunion

La dengue circule à La Réunion depuis 2017, avec l'apparition de vagues épidémiques en période d'été austral. Entre 2018 et 2020, plus de 40 000 malades ont été identifiés par le dispositif de surveillance (pour 120 000 infections estimées) entraînant plus de 1 700 hospitalisations et 42 décès.

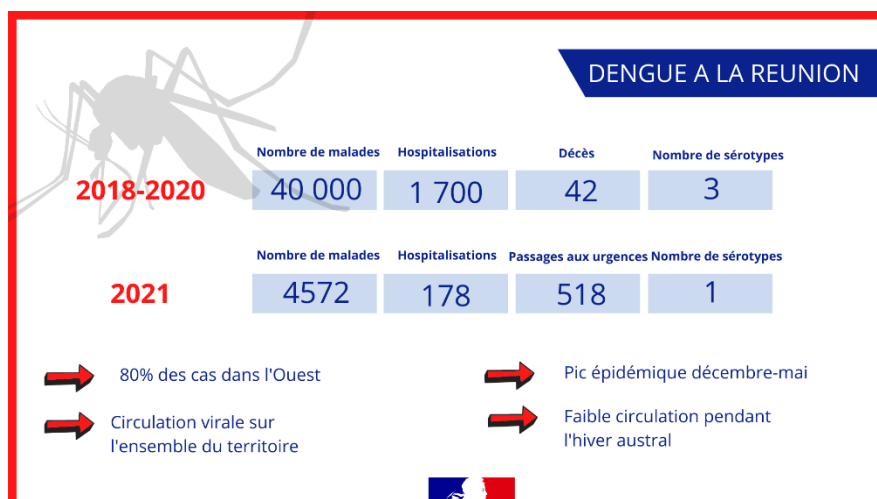
En 2021, la circulation de la dengue s'est à nouveau accélérée. Durant l'été austral, le nombre de cas enregistrés est plus important qu'en 2020 sur la même période. Contrairement aux années précédentes, seul le sérotype 1 est identifié à ce stade, dans le cadre de la surveillance spécifique mise en place sur le territoire. Ce dernier a été en 2020 à l'origine de complications ophtalmiques chez plusieurs patients pouvant aller jusqu'à la cécité partielle. Des complications ophtalmiques sont de nouveau rapportées cette année.

L'arrondissement ouest compte à lui seul plus de 80 % du total des signalements reçus à l'échelle de l'île. La commune du Port est la plus touchée, avec plus de 50 % des cas rapportés. Les communes adjacentes de la Possession et de Saint-Paul sont aujourd'hui également concernées par une circulation active de la dengue.

Dans l'arrondissement Sud, la ville de St-Joseph est la plus touchée. On constate également une recrudescence significative du nombre de malades à Saint-Pierre.

Les arrondissements Nord et Est restent impactés dans une moindre mesure, avec la présence de nombreux cas isolés et et l'apparition récente de foyers sur les quartiers de la Bretagne et Sainte Clotilde.

Par ailleurs, des circulations isolées sont identifiées dans plusieurs communes de l'île.



### Perspectives

Le pic épidémique coïncide avec la recrudescence saisonnière de la densité de moustiques durant l'été austral. Les interventions de lutte anti-vectorielle et l'arrivée progressive de l'hiver austral devraient faire diminuer la circulation du virus. Les années précédentes, le pic épidémique a été franchi aux alentours de la fin avril, voire début mai.

La période inter-épidémique se situe fin juillet, avec le retour à un niveau faible de circulation du virus pendant l'hiver.

### La Réunion face à 2 épidémies : dengue et Covid-19

La dengue provoque une augmentation des passages aux urgences (518 du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril) et des hospitalisations (178 sur la même période). Dans un contexte marqué par une forte tension sur le système hospitalier, en raison de l'épidémie de Covid-19, la pression sur le système hospitalier est encore augmentée.

La lutte contre l'épidémie de dengue revêt donc cette année un enjeu tout particulier, pour préserver le système de soins et l'état de santé des réunionnais.

## Des femmes et des hommes mobilisés au quotidien

La gestion de cette épidémie mobilise un grand nombre d'acteurs : services de l'Etat, l'ARS, professionnels de santé, collectivités, associations.... Conformément au plan de lutte contre les arboviroses (disposition spécifique du plan ORSEC départemental), l'ARS est chargée de coordonner les actions des équipes d'intervention de la lutte anti-vectorielle (ARS, SDIS, Sécurité Civile).

### Des équipes de lutte anti-vectorielle coordonnées par l'ARS

Cette coordination repose sur les données transmises par le dispositif de surveillance. En effet, les résultats positifs pour la dengue sont adressés par les laboratoires d'analyses médicales à l'ARS. Les enquêtes épidémiologiques réalisées auprès des malades permettent d'identifier les lieux nécessitant des interventions et de mettre en évidence l'apparition de nouveaux foyers.

Chaque jour, à l'issue de cette analyse, les interventions de lutte anti-vectorielle sont programmées pour les équipes de l'ARS, du SDIS et de la Sécurité Civile afin de limiter la propagation du virus.

Pour chaque zone programmée, les équipes d'intervention ont pour mission :

- d'informer les personnes rencontrées sur le risque de transmission de la dengue et les moyens de s'en prémunir : éliminer les gîtes larvaires, consulter un médecin dès les premiers signes évocateurs et se protéger contre les piqûres de moustiques ;
- de rechercher d'éventuels nouveaux malades, en les incitant à consulter rapidement un médecin ;
- d'éliminer dans les cours et les jardins toutes les situations de développement de larves de moustiques (pots, soucoupes, déchets, ...) et traiter celles ne pouvant être éliminées ;
- de procéder à des traitements insecticides contre les moustiques adultes dans les cours et jardins en journée, complétés au besoin par des traitements visant à éliminer des larves de moustiques. Le cas échéant, des pulvérisations insecticides de nuit peuvent être programmées sur les foyers actifs.

### Un renforcement des moyens d'intervention

Dès les premiers cas de dengue identifiés en début d'année 2017, les équipes de Lutte Anti-Vectorielle (LAV) de l'ARS ont été déployées sur le terrain.

Pour faire face à la recrudescence de l'épidémie, les effectifs pérennes du service de lutte anti-vectorielle de l'ARS La Réunion, sont actuellement renforcés:

- Déploiement de l'effectif total des agents de traitement de lutte anti vectorielle de l'ARS : **80 agents.**
- Recrutement de contractuels pour le traitement : **15 personnes.**
- Renfort pompier sur le terrain : passage de 20 pompiers depuis le 15 février à **40 pompiers depuis le 15 mars.**
- Renfort national de la sécurité civile activé le 31 mars : **40 militaires.**

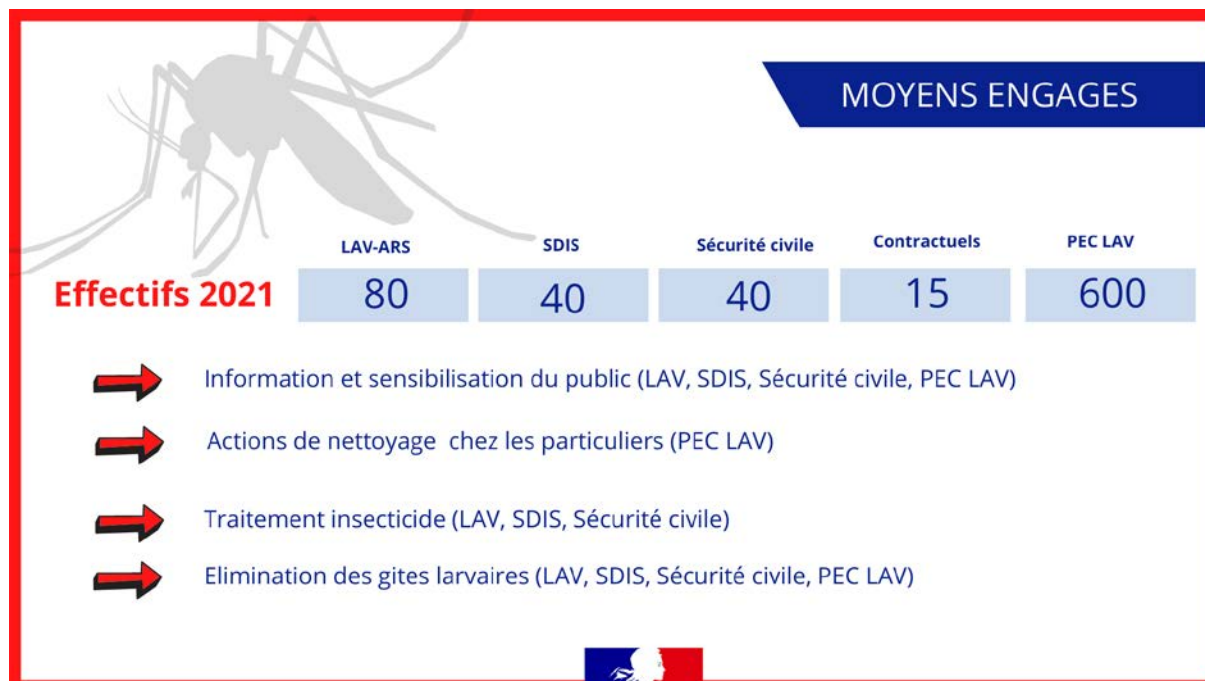
**Ce sont donc 175 personnes qui interviennent chaque jour** autour des cas de dengue déclarés.

Le déploiement des renforts opérationnels est aujourd'hui à son seuil maximal. Ces effectifs permettent de poursuivre une stratégie basée sur des interventions systématiques et réactives autour de l'ensemble des cas isolés et foyers émergents, complétées de traitements de pulvérisation de Bti dans les zones de circulation virale les plus actives. Près de 2 000 visites domiciliaires sont actuellement réalisées chaque jour.

Depuis le début de l'année :

- 3 254 zones d'intervention ont été programmées,
- 28 047 visites de cours et jardin ont été réalisées,
- 3 821 maisons avec des gîtes,
- 7 480 gîtes larvaires éliminés.

Tous les acteurs institutionnels, collectivités locales, associations, grand public, entreprises privées sont également investis au côté de l'Etat pour déployer des interventions de salubrité publique au plus proche des foyers identifiés.



### Les équipes de la Sécurité Civile : un renfort du niveau national

Les sapeurs-sauveteurs sont des militaires mis à disposition du ministère de l'intérieur pour intervenir sur des catastrophes naturelles et technologiques, en France et à l'étranger. Ils sont principalement répartis dans 3 unités, les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 (à Nogent-le-Rotrou en Eure-et-Loir), n°5 (à Corte en Corse) et n°7 (à Brignoles dans le Var). Ils sont formés pour les feux de forêts, les tremblements de terre, les inondations, les tempêtes mais aussi pour intervenir face aux risques chimiques et radiologiques.

Certains sapeurs-sauveteurs engagés cette année pour la lutte anti-vectorielle connaissent le territoire car ils sont intervenus lors des feux du Maïdo (2010-2011 et 2020), le cyclone Bejisa (2014) ou le chickungunya.

Les équipes de la Sécurité Civile sont mobilisées pour la seconde fois à la Réunion dans le cadre de la lutte contre la dengue. Intervenues durant deux mois en 2019 au plus fort de l'épidémie, elles sont à nouveau présentes pour limiter la propagation du virus de la dengue jusqu'à la fin du mois de mai.

Les 40 personnels se sont très vite appropriés les modes d'intervention et contribuent aujourd'hui activement au dispositif de réponse.

### Les équipes du SDIS mobilisées depuis 3 ans

Mobilisé sur les vagues épidémiques survenues ces 3 dernières années, le SDIS est à nouveau engagé aux côtés de l'ARS depuis le mois de février. L'effectif initial de 20 sapeurs-pompiers volontaires a été doublé depuis le 15 mars. Ce sont donc actuellement 80 personnels qui se relaient pour permettre quotidiennement une mobilisation de 40 sapeurs-pompiers.

Ces agents du SDIS seront engagés sur le terrain jusqu'à l'arrivée de l'hiver austral.

Le SDIS est aujourd'hui un partenaire majeur du dispositif concourant à la bonne mise en œuvre et à l'efficacité du dispositif de gestion de l'épidémie à La Réunion.

## Portraits des personnels mobilisés au service des réunionnais pour la lutte contre la dengue



### **Dimitri, Sergent et chef de groupe à l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1**

*« Ma vocation pour le monde du secours a commencé à 13 ans, en tant que jeune sapeur-pompier puis sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Saint-Leu. En 2010 et 2011 lors des feux du Maïdo, j'ai découvert les formations militaires de la sécurité civile qui m'ont tout de suite motivé par la variété de leur mission. Je me suis donc engagé en 2012 en tant que sapeur-sauveteur. J'ai gravi les échelons jusqu'à passer sergent en 2018. Pendant ces années, je suis intervenu à de nombreuses reprises en métropole pour des feux de forêts et des inondations. Je suis également parti en Haïti en 2016 suite au passage de l'ouragan Matthew puis à Saint-Martin en 2017, suite au passage de l'ouragan Irma.*

*C'est la première fois que je suis engagé en mission à La Réunion et c'est pour moi une grande fierté d'intervenir sur ma terre natale. Nous sommes toujours très motivés et contents de partir en mission pour aider les populations, mais je le suis d'autant plus cette fois-ci, car je suis particulièrement conscient de la gravité de la situation sanitaire. De plus ma famille est exposée à ces risques et je veux donc faire mon maximum pour contribuer à limiter la propagation de la dengue.»*

### **Christophe, agent de lutte anti-vectorielle à l'ARS La Réunion**



*« Dans une vie professionnelle antérieure j'ai été chef cuisinier saisonnier, ce qui m'a apporté le goût des choses bien faites. C'était un métier passionnant mais éprouvant que j'ai exercé en métropole et j'ai ressenti, à un moment donné, le besoin de rentrer à La Réunion pour me rapprocher de ma famille. Suite à la crise du chikungunya, j'ai eu la chance de décrocher le concours d'Adjoint Sanitaire à la DRASS de la Réunion, pour me mettre au service de la population réunionnaise.*

*Le travail au sein du service de lutte anti-vectorielle est relativement dur physiquement, avec une mission qui n'est pas toujours bien comprise et acceptée par la population. Cependant, il revêt également de nombreux aspects positifs, et c'est ceux-là que je préfère*

*retenir. En effet, nous sommes au service du public et on a la chance de travailler à l'air libre. Il n'y a pas ou peu de routine, car tous les jours nous allons sur de nouveaux terrains, de nouveaux quartiers et rencontrons des publics différents. Après 15 ans au sein de la même équipe, ce service est un peu devenu comme une grande famille, dans laquelle j'évolue, monte en compétence et espère donner satisfaction par le travail que j'accomplis au quotidien. »*

**Johan, sapeur-pompier volontaire au SIDS 974 depuis 2012, engagé sur la mission LAV**

*« J'ai commencé l'activité de SPV dans la caserne de Sainte-Suzanne jusqu'en 2015 et par la suite j'ai demandé ma mutation à la caserne de Sainte-Marie où je suis toujours actuellement. Depuis mon enfance j'ai toujours aimé le contact avec la population, et prêt à aider les gens qui en ont besoin. Amoureux de mon île, je consacre une partie de mon temps libre à la protection de celle-ci mais aussi de sa population. Toujours présent et volontaire quand on a besoin de moi, j'ai participé à beaucoup d'opérations diverses avec le SDIS et encore aujourd'hui avec la pandémie mondiale qu'est la COVID-19 mais aussi l'épidémie locale de la dengue.*

*J'ai commencé l'aventure de la lutte anti-vectorielle en 2020 pour lutter contre l'épidémie de dengue. Un virus qui touche particulièrement l'île de la Réunion. Une mission qui m'a particulièrement plu car on est encore plus proche de la population, c'est un échange bénéfique, qui ne peut que nous faire grandir. »*

## **Les collectivités territoriales : des partenaires engagés dans la lutte contre l'épidémie**

La lutte contre l'épidémie de dengue est pilotée par la préfecture. Acteurs du territoire, les collectivités territoriales sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des actions sur le terrain. A ce titre elles mènent des actions de nettoyage de l'espace public, des ravines, elles contribuent à l'élimination systématique des gîtes larvaires, à la fois sur le domaine public et dans les cours et jardins des particuliers, à l'identification et à l'élimination des dépôts sauvages, elles interviennent en porte-à-porte pour sensibiliser le public...

Depuis le passage en niveau 3 du plan ORSEC, les communes disposent chaque année d'un arrêté préfectoral complémentaire<sup>1</sup> autorisant l'ensemble des acteurs mobilisés (communes, intercommunalités, associations mandatées, SDIS, sécurité civile) à pénétrer dans les propriétés privées afin d'y mener des actions de sensibilisation, d'élimination de gîtes larvaires et de traitements insecticides. Les maires peuvent aussi, en cas de refus ou d'absence du propriétaire, procéder à une mise en demeure pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte aux frais des personnes défaillantes (terrains en friches, dépôts d'encombrants, de véhicules hors d'usage...).

Des réunions régulières sont mises en place dans les sous-préfectures pour faciliter les échanges d'information et la coordination des actions avec les collectivités locales. Des opérations, notamment celles de type « vide fond de cour », ont ainsi été menées dans les zones de circulation de la dengue. Elles permettent d'opérer sur l'ensemble d'un quartier pour y entreprendre de manière coordonnée, à la fois le nettoyage de la voirie publique et des ravines et des interventions chez les particuliers visant à l'élimination de tous les gîtes larvaires (déchets, encombrants, soucoupes et pots...). Ces opérations de quartier sous pilotage communal impliquent une bonne coordination de l'ensemble des acteurs concernés et mobilisent les services techniques des communes et intercommunalités, des médiateurs des intercommunalités, et les associations porteuses d'emplois aidés.

Une enveloppe de 600 contrats aidés de type parcours emploi compétences (PEC) a été affectée aux communes et intercommunalités pour les accompagner dans ces missions.

### **Le TCO : mise en place de 2 déchetteries mobiles**

Suite à des signalements de dépôts sauvages récurrents et dans le cadre d'une démarche de déploiement de services de proximité aux usagers, le TCO en lien avec les communes de Saint-Leu (Le Plate) et de La Possession (Dos d'Ane), a mis en place des déchetteries mobiles, permettant aux usagers de déposer leurs encombrants et leurs déchets verts notamment. D'autres installations de ce type sont prévues en 2021 sur la commune de Saint-Paul.

### **Mise en place d'une vidéo surveillance près des zones de dépôt sauvage à Saint-Leu**

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, la commune de Saint-Leu a engagé une action de vigilance et d'appel à la citoyenneté, suivie, aujourd'hui d'une action de répression.

Ainsi, après avoir recensé près de 120 dépôts sauvages récurrents sur son territoire, la collectivité a fait l'acquisition de 4 caméras nomades qui sont mises en place sur les sites de dépôts sauvages chaque semaine.

A ce jour, aucune infraction n'a été relevée par capture d'images. 4 dénonciations ont néanmoins fait l'objet de relevés d'infractions avec témoin oculaire.

---

<sup>1</sup> Le renforcement du dispositif de lutte anti-vectorielle est appuyé par un arrêté préfectoral de mesures de salubrité générale qui, dans les communes concernées :

- ordonne l'exécution immédiate des mesures de prévention et de lutte contre les gîtes larvaires ;
- élargit le périmètre des services autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées à l'ensemble des acteurs mobilisés (SDIS, Sécurité Civile, communes, EPCI, structures porteuses de contrats aidés) ;
- permet aux services communaux, en cas d'absence ou de refus, d'accéder aux propriétés publiques ou privées sans délai pour y mener des actions de police administrative.

## Lutte contre les dépôts sauvages sur la commune de Saint-Pierre

Les dépôts sauvages de végétaux ou d'encombrants favorisent l'apparition de gîtes larvaires. Pour lutter contre cette pratique, la commune de Saint-Pierre, en lien avec la CIVIS a mis en place une procédure d'évacuation des déchets et d'embellissement des zones de dépôt sauvage.

Des médiateurs repèrent les dépôts et les signalent aux polices municipales environnementales qui se rendent sur place pour réaliser des investigations et relever des indices permettant l'identification des auteurs.

En parallèle, le SEMRRE évacue les encombrants, les équipes de nettoyage de la CIVIS et de la municipalité trient les déchets par nature, l'équipe environnement de la commune prépare le terrain pour y répartir le substrat et procède à des plantations. Les médiateurs de l'environnement déambulent dans le quartier afin d'informer la population sur la nature de l'opération et la nécessité de préserver ce nouvel espace.





# Symptômes et bons réflexes

## Les symptômes : forte fièvre et douleurs articulaires

La dengue se caractérise par une fièvre d'apparition brutale accompagnée d'un ou plusieurs autres symptômes :

- maux de tête ;
- douleurs articulaires et/ou musculaires ;
- sensation de grande fatigue ;
- éruptions cutanées.

Dans de rares cas, des complications ophtalmiques peuvent survenir dans la semaine suivant la fin des symptômes : apparition de tâches dans le champ de vision, diminution de l'acuité visuelle... Dans ces situations, il est recommandé de consulter rapidement un ophtalmologiste ou de se rendre dans un service d'urgence hospitalière.

Dans 2 à 4% des cas, la maladie peut évoluer vers une forme sévère (2 à 5 jours après le début des symptômes). Le patient peut alors développer des signes tels que :

- des formes hémorragiques ;
- des atteintes hépatiques (foie) ;
- des défaillances cardio-vasculaires ;
- des formes de détresse respiratoires (essoufflement) ;
- des vomissements et/ou un refus de s'alimenter chez l'enfant.

Quelques manifestations ophtalmiques ont été signalées chez certains patients depuis l'année dernière à La Réunion.

## Le bon réflexe : consultez votre médecin dès l'apparition des 1ers symptômes

En cas d'apparition de ces symptômes :

- consultez immédiatement votre médecin traitant,
- protégez-vous contre les piqûres de moustiques pour éviter de contaminer votre entourage,
- évitez de prendre de l'aspirine sauf indication du médecin.

# Les bons gestes au quotidien

## Des mesures de prévention à appliquer à la maison

Pour lutter contre la dengue, il est indispensable d'éliminer les gîtes larvaires, c'est-à-dire tous les récipients susceptibles de contenir de l'eau autour des habitations, sur le domaine public et les lieux de travail.

Pour être efficaces, ces mesures doivent s'accompagner d'une protection contre les piqûres de moustiques, pour soi et ses proches. La mise en œuvre des gestes de prévention permettent d'éviter de contracter la maladie mais aussi de la transmettre.

- **Des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien :**
  - se protéger des piqûres de moustique (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), et continuer à se protéger même malade pour ne pas contaminer son entourage ;
  - éliminer les récipients en eau autour de son habitation (vider soucoupes et petits objets pouvant contenir de l'eau, vérifier l'écoulement des gouttières...) ;
  - éliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires ;
  - respecter les jours d'enlèvement des déchets et encombrants ;
  - couvrir les réservoirs avec un tissu ou une moustiquaire, et abriter les pneus.
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes :** apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.

## Focus : Les mesures de prévention les plus efficaces

- **Utiliser des produits répulsifs**

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Ces répulsifs cutanés sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes, lors d'activités en extérieur, surtout le matin et le soir, les périodes de plus forte activité du moustique. La durée de la protection varie de 4 à 8 heures. Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte. Votre pharmacien pourra vous conseiller sur l'utilisation des répulsifs et les mesures de protection individuelle.
- **Porter des vêtements longs et couvrants**

Il est très fortement recommandé de porter des vêtements clairs et couvrants (manches longues, pantalons, chaussures fermées) pour se protéger, surtout le matin et le soir. Ces vêtements peuvent également être imprégnés par spray ou trempage dans une solution insecticide (perméthrine).
- **Installer des moustiquaires**

La moustiquaire de lit constitue une barrière efficace pour les personnes contraintes d'être alitées en journée et notamment les nouveaux nés. L'emploi de moustiquaires de berceau constitue ainsi le moyen prioritaire de protection pour ces jeunes enfants. Des moustiquaires peuvent également être posées sur les fenêtres et les portes pour une meilleure protection à l'intérieur des habitations aux périodes d'agressivité du moustique (le matin et le soir).